



Le Canot Tous Temps  
SNS 096 Belle-Isle



© Sébastien Richard

## Bulletin de soutien

à la station SNSM de Belle-Île-en-Mer

[snsm-belleile.org](http://snsm-belleile.org)

Raison sociale : ..... Secteur d'activité : .....

Représentée par :  M.  M<sup>me</sup> Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Site web : .....

E-mail : .....@.....

Je souhaite être informé par e-mail des actualités de la station SNSM de Belle-Île.

## Entreprise solidaire des Sauveteurs en Mer

**Oui, je soutiens les Sauveteurs en Mer en faisant un don de :**

- 150 €, soit 60 € après déduction fiscale
- 200 €, soit 80 € après déduction fiscale
- 250 €, soit 100 € après déduction fiscale
- 500 €, soit 200 € après déduction fiscale
- 1000 €, soit 400 € après déduction fiscale
- 2500 €, soit 1000 € après déduction fiscale
- 5000 €, soit 2000 € après déduction fiscale
- Autre montant (préciser) : ..... €

Je règle par **Chèque bancaire** (libellé à l'ordre de la SNSM).

### Merci de faire parvenir votre don à :

**M. François PORTUGAL - Président de la Station SNSM de Belle-Île-en-Mer**  
**Logonet - 56360 SAUZON**

*Participez à nos équipements, parce que notre matériel a un coût.  
Votre générosité est le moteur de nos actions !*



**Déduction fiscale** : Les versements effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60 % du montant de votre don pour la fraction inférieure ou égale à 2 millions €, et 40 % du montant pour la fraction supérieure à 2 millions €. Le plafond de la réduction est pris dans la limite de 0,5 % du CA annuel HT, pour les entreprises assujetties à l'IR ou à l'IS (Article 238 bis du Code Général des Impôts). Le reçu fiscal de votre don de l'année vous sera adressé en retour à l'adresse renseignée ci-dessus.

**La SNSM est reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1970.**